

ASSOCIATION POUR LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ.

CEP AM Centre d'études pluridisciplinaires sur l'aide à mourir

Les Français et l'accompagnement de la fin de vie

OCTOBRE 2026

N°122 819
Contacts Ifop:
Frédéric Dabi / Marion Chasles-Parot / Roxane Saumon
Département Opinion et Stratégies d'Entreprise

Sommaire

1. **La méthodologie** 3

2. **Les résultats de l'étude** 5

 A. Le regard sur l'accompagnement de la fin de vie et le droit à l'aide à mourir 7

 B. La place du droit à l'aide à mourir dans le débat politique 14

 C. La connaissance des directives anticipées 17

 D. L'expérience de la fin de vie d'un proche 22

3. **Les principaux enseignements** 28



01

Méthodologie

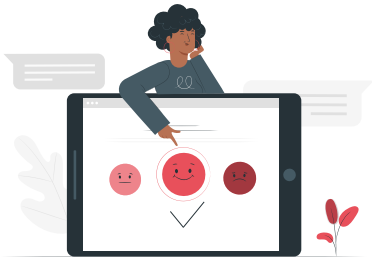
Méthodologie



L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de **1004 personnes**, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.



La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération.



Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne **du 12 au 19 octobre 2026**.

Notes de lecture :

Indiquent des écarts significatifs entre sous-cibles par rapport à la moyenne des réponses de la cible concernée.



02

Les résultats de l’étude

Les enseignements clés de l'étude

1. L'aide à mourir bénéficie d'une adhésion très large dans l'opinion, mais cette acceptation contraste avec une connaissance encore limitée de ses modalités et, plus largement, des droits liés à la fin de vie.

2. Les Français attendent avant tout une information claire, une application homogène sur le territoire et un accompagnement concret, avec les professionnels de santé en première ligne pour rendre ce nouveau droit réellement accessible. La reprise des débats pour renforcer ce nouveau droit n'est pas une priorité.

3. La faible appropriation des directives anticipées ne traduit pas un refus de se projeter dans la fin de vie, mais plutôt un manque d'information et d'anticipation, laissant entrevoir un important potentiel de progression.

4. La satisfaction à l'égard de l'accompagnement médical de proches en fin de vie est réelle, tout en faisant apparaître des difficultés persistantes à faire connaître, entendre et respecter pleinement les volontés de la personne en fin de vie.

5. L'aide à mourir apparaît désormais comme un droit fortement légitimé par les Français, dont une éventuelle remise en cause pourrait peser sur les attitudes et les choix politiques d'une partie de la population.

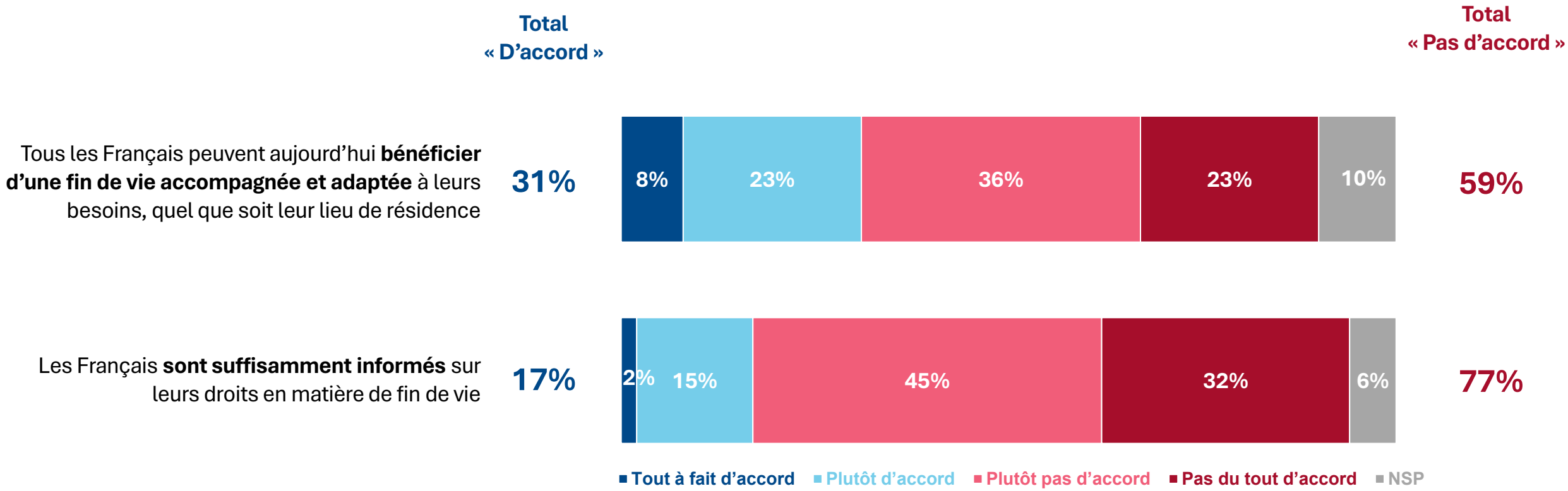


A

Le regard sur l’accompagnement de la fin de vie et le droit à l’aide à mourir

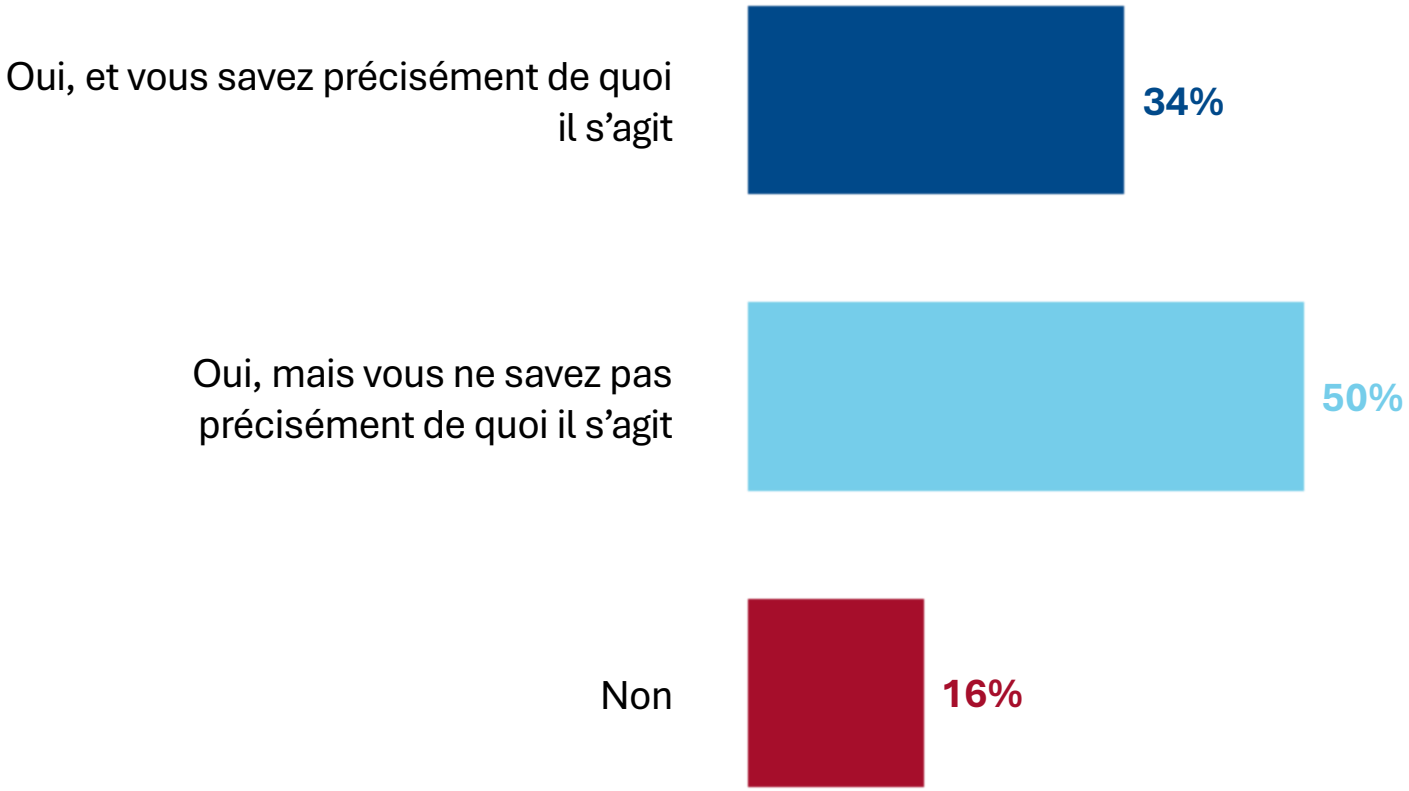
L’adhésion à différentes affirmations sur la fin de vie

Question : Pour chacune des affirmations suivantes, indiquez si vous êtes plutôt d’accord ou pas d’accord.



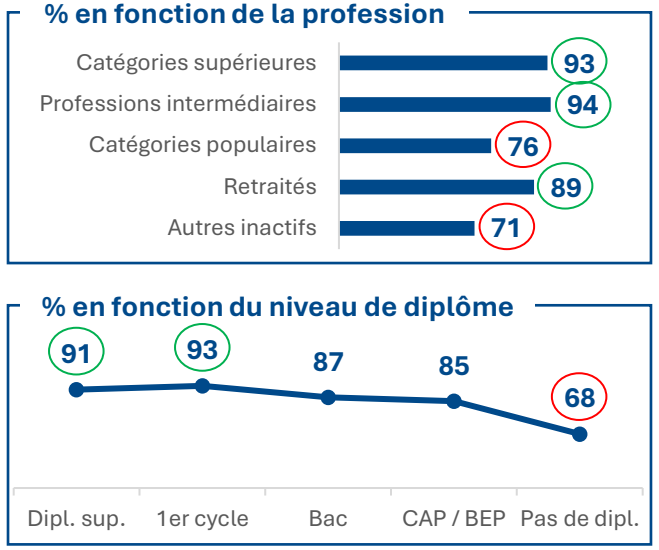
La connaissance de la loi relative à l'aide à mourir

Question : Une loi relative au droit à l'aide à mourir a été promulguée en France en août 2026. Avant aujourd'hui, en aviez-vous entendu parler ?



84%

Des Français en ont déjà entendu parler

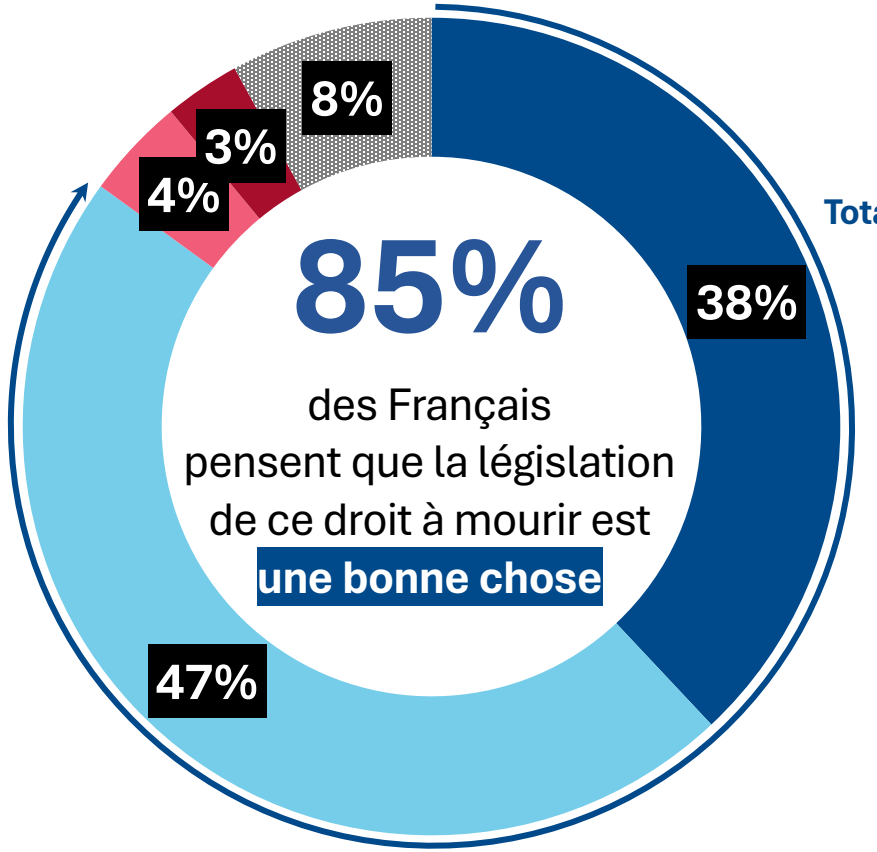


L’appréciation de la légalisation de l’aide à mourir

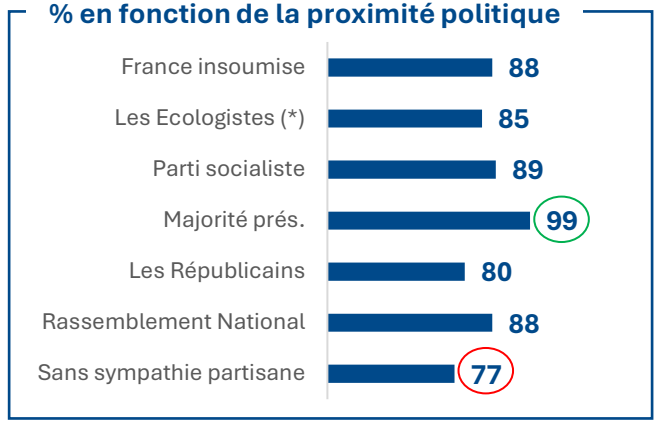
Mise à niveau : Cette loi légalise un droit à l'aide à mourir pour les personnes qui remplissent simultanément plusieurs conditions : être majeure, résider de façon stable et régulière en France, être atteinte d'une affection grave et incurable engageant le pronostic vital, se trouver dans une phase avancée (évolution irréversible de la maladie entraînant une altération importante de l'état de santé) ou terminale, présenter une souffrance réfractaire ou insupportable liée à cette affection, et être capable d'exprimer une volonté libre et éclairée.

La demande doit être formulée expressément par la personne concernée.

Question : Diriez-vous que la légalisation de ce droit à l’aide à mourir est… ?



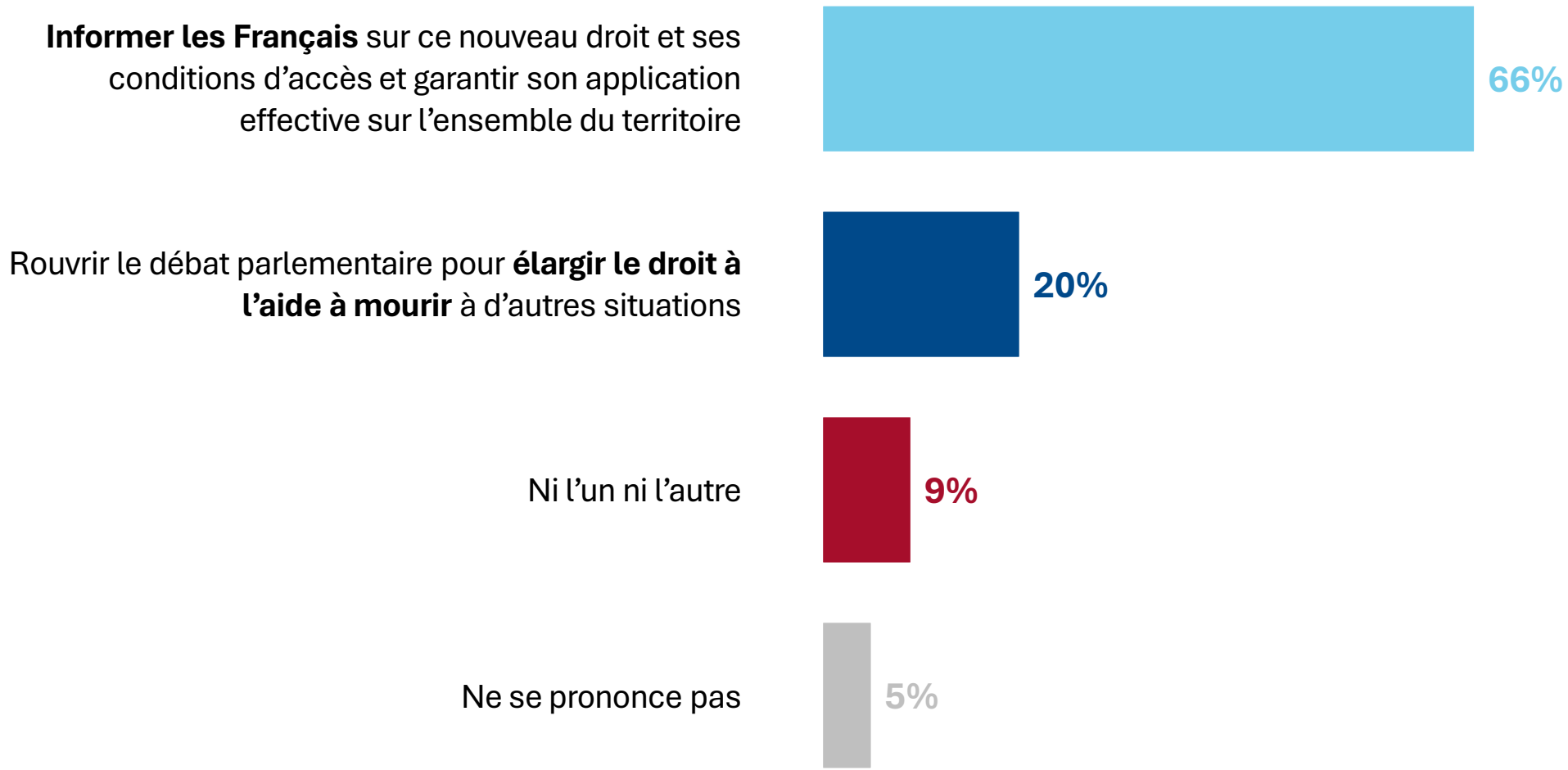
Total « Une bonne chose »
85%



Une très bonne chose
Plutôt une bonne chose
Plutôt une mauvaise chose
Une très mauvaise chose
NSP

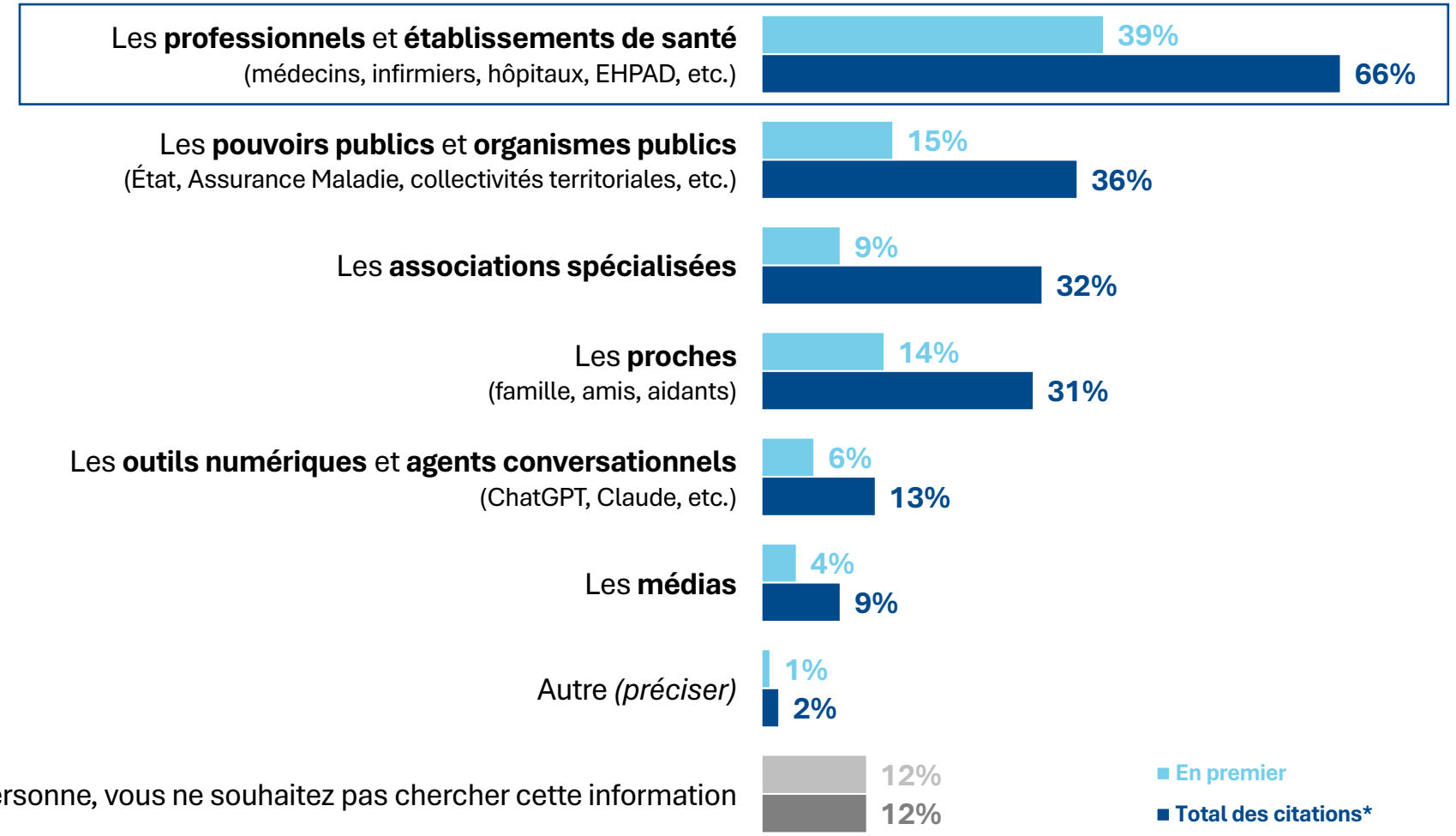
La priorité concernant le nouveau droit à l'aide à mourir

Question : Et aujourd'hui, quelle est la priorité selon vous concernant ce nouveau droit à l'aide à mourir ?



Les sources privilégiées d'information sur les droits en matière de fin de vie

Question : Vous personnellement, pour vous informer sur vos droits en matière de fin de vie, vers qui vous tourneriez-vous ? En premier ? Et ensuite ?

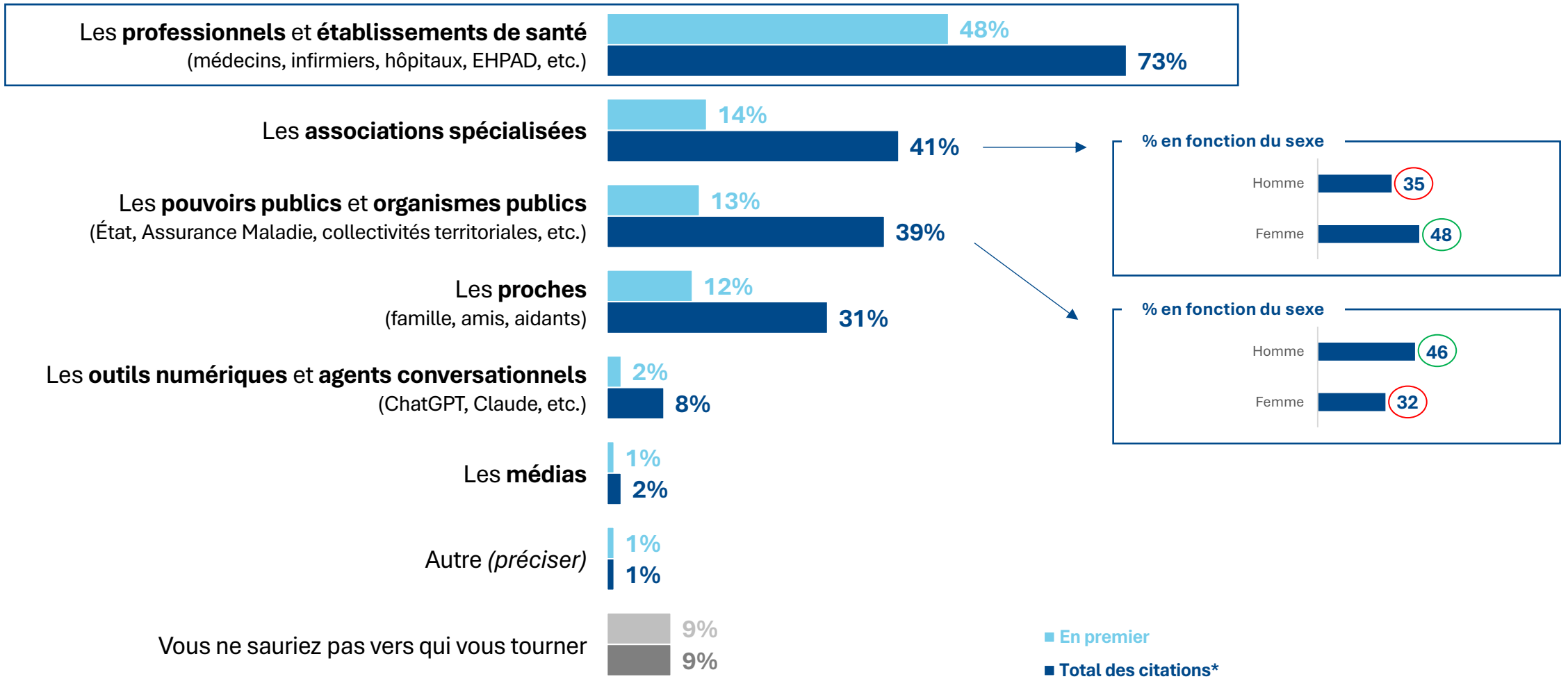


	18-24 ans	25-34 ans	35-49 ans	50-64 ans	65 ans et plus
Les professionnels et établissements de santé (médecins, infirmiers, hôpitaux, EHPAD, etc.)	***56%***	***52%***	62%	***74%***	***73%***
Les pouvoirs publics et organismes publics (État, Assurance Maladie, collectivités territoriales, etc.)	45%	41%	35%	38%	***30%***
Les associations spécialisées	39%	28%	***25%***	34%	37%
Les proches (famille, amis, aidants)	***41%***	28%	34%	30%	27%
Les outils numériques et agents conversationnels (ChatGPT, Claude, etc.)	17%	***23%***	16%	***7%***	***8%***
Les médias	***18%***	***18%***	8%	6%	***4%***
Autre (préciser)	-	2%	2%	1%	1%
Personne, vous ne souhaitez pas chercher cette information	9%	15%	14%	10%	12%

(*) Le total est supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner trois réponses.

Les interlocuteurs privilégiés pour accompagner un proche en fin de vie

Question : Vous personnellement, si vous deviez aider un proche en fin de vie dans ses démarches, vers qui vous tourneriez-vous ? En premier ? Et ensuite ?



(*) Le total est supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner trois réponses.

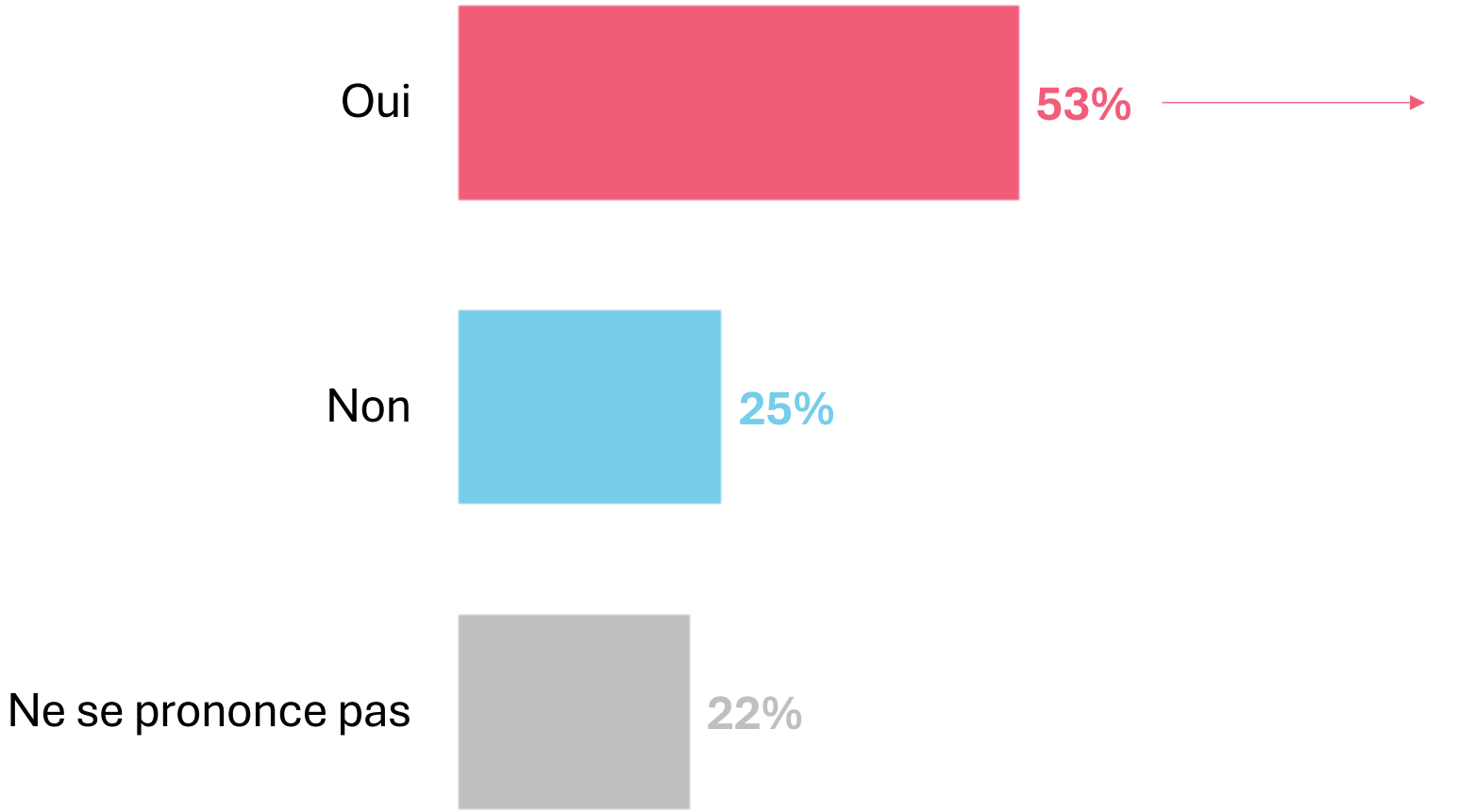


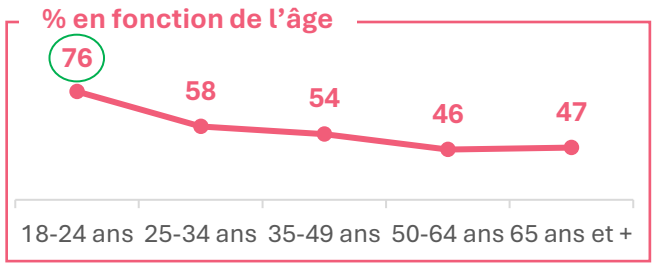
B

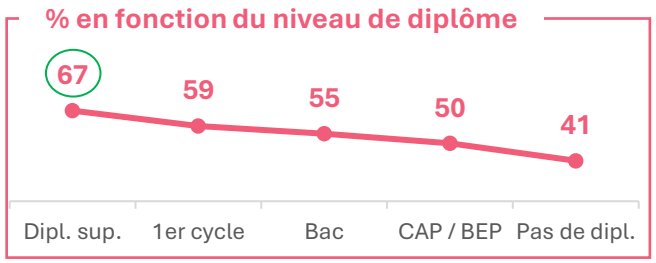
La place du droit à l'aide à mourir dans le débat politique

Le risque perçu d'une remise en cause du droit à l'aide à mourir

Question : Parlons maintenant de la place du droit à l'aide à mourir dans le débat politique. Pensez-vous que certains candidats, une fois élus à l'élection présidentielle, pourraient remettre en cause la loi sur le droit à l'aide à mourir ?

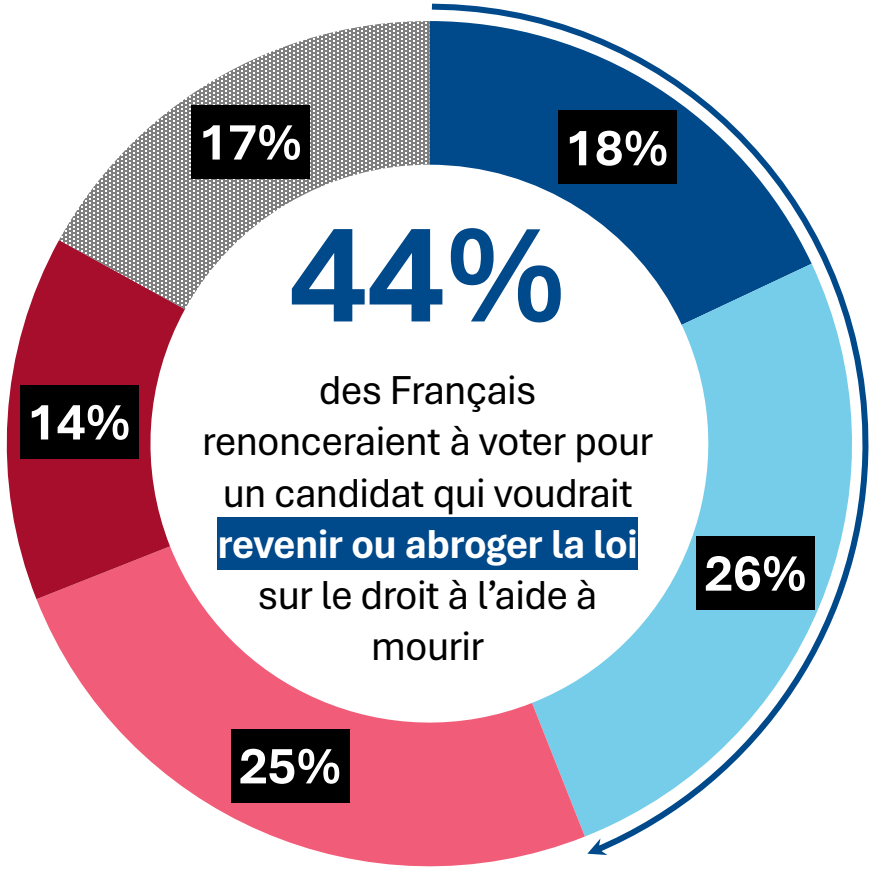




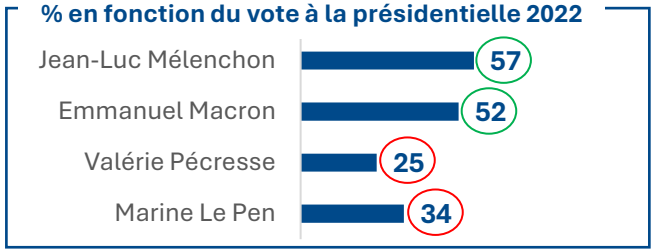


Le renoncement à voter pour un candidat remettant en cause la loi

Question : Renonceriez-vous à voter pour un candidat qui, dans son programme, voudrait revenir ou abroger la loi sur le droit à l'aide à mourir ?



Total Oui
44%



Oui, certainement
Oui, probablement
Non, probablement pas
Non, certainement pas
NSP

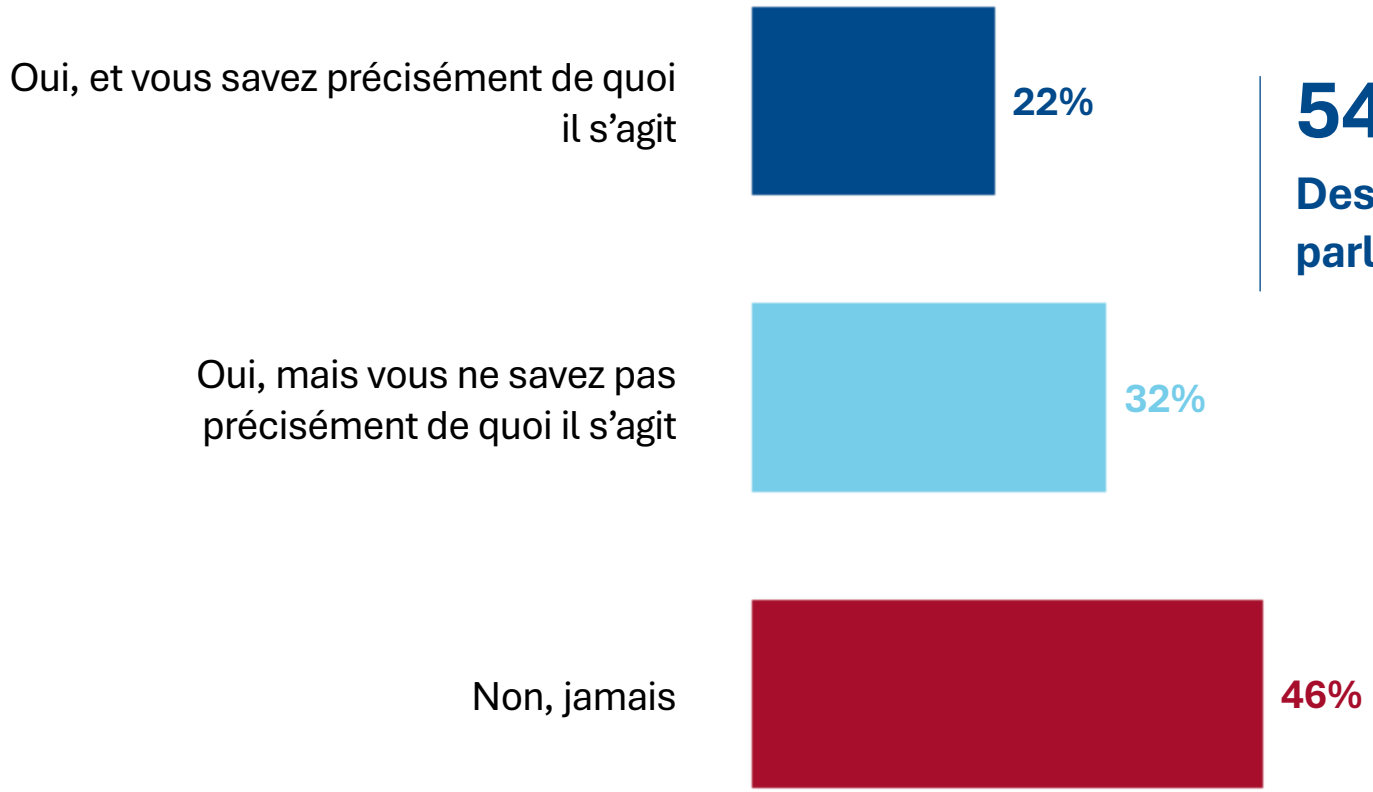


C

La connaissance des directives anticipées

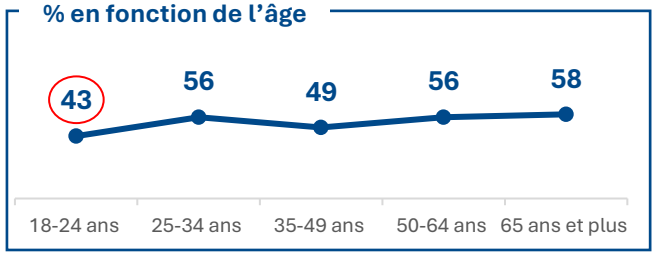
La connaissance des directives anticipées

Question : Nous allons parler plus précisément des directives anticipées. En avez-vous déjà entendu parler ?



54%

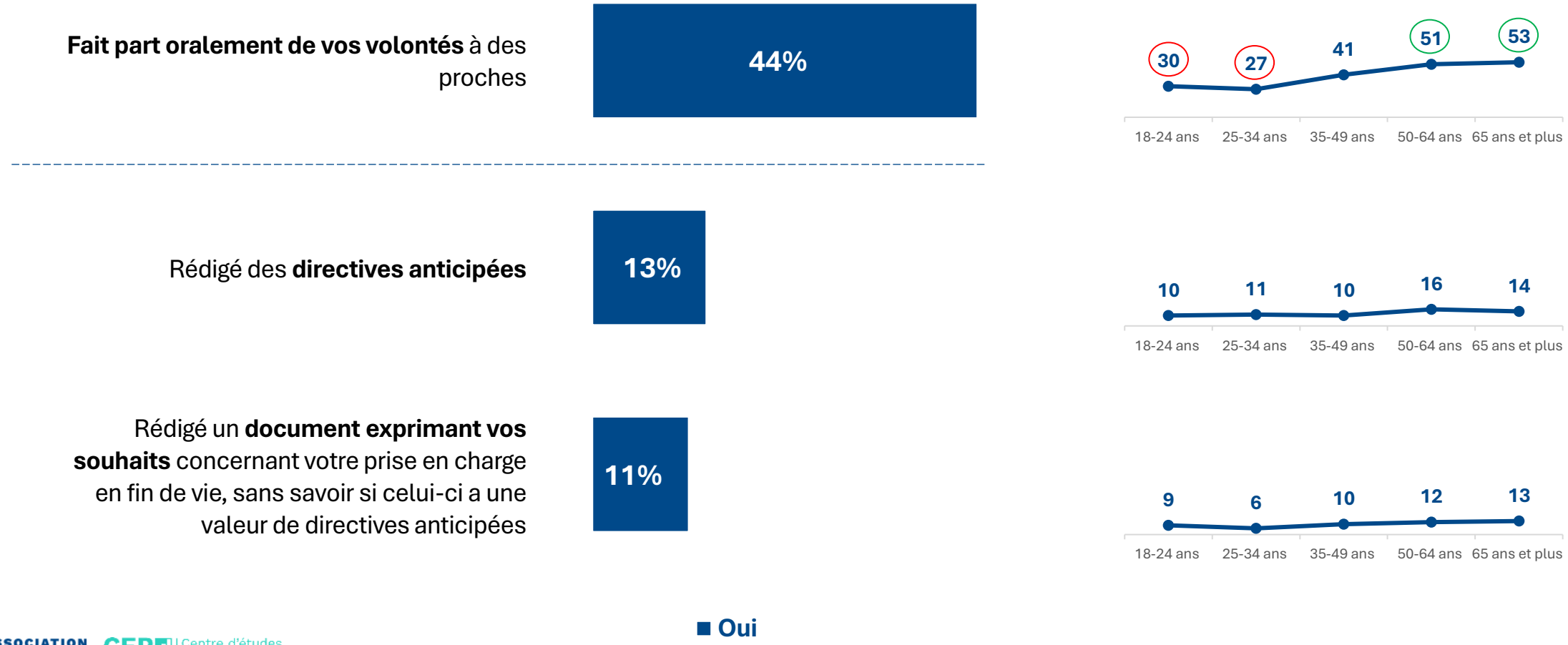
Des Français ont déjà entendu parler des directives anticipées



L’expression de ses volontés concernant sa fin de vie

Mise à niveau : Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives anticipées expriment la volonté de la personne au sujet de sa fin de vie en ce qui concerne les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'acte médicaux.

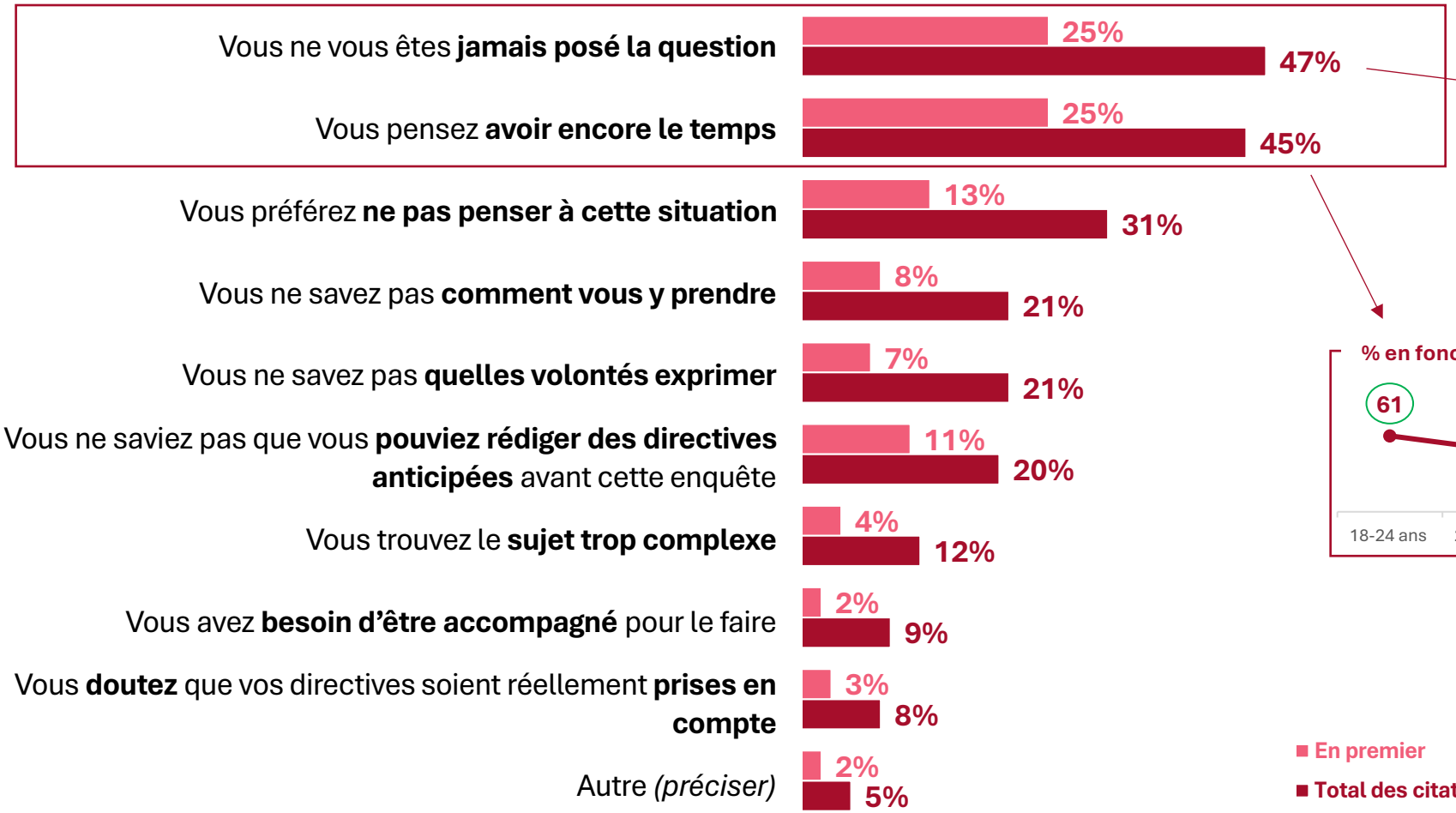
Question : Vous personnellement, avez-vous… ?

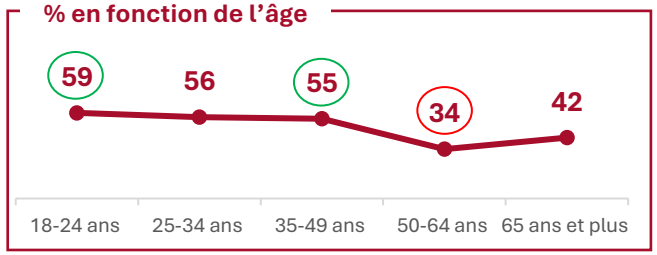


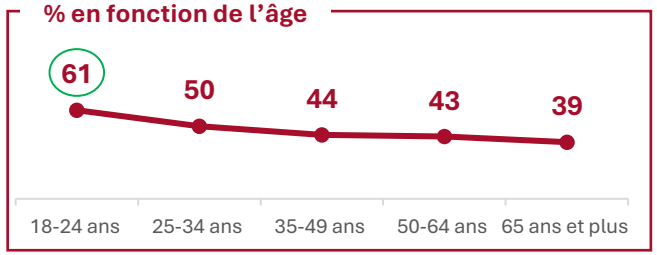
Les raisons de ne pas avoir rédigé de directives anticipées

Question : Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas encore rédigé vos directives anticipées ? En premier ? Et ensuite ?

Base : A ceux qui n'ont pas rédigé leurs directives anticipées, soit 87% de l'échantillon.







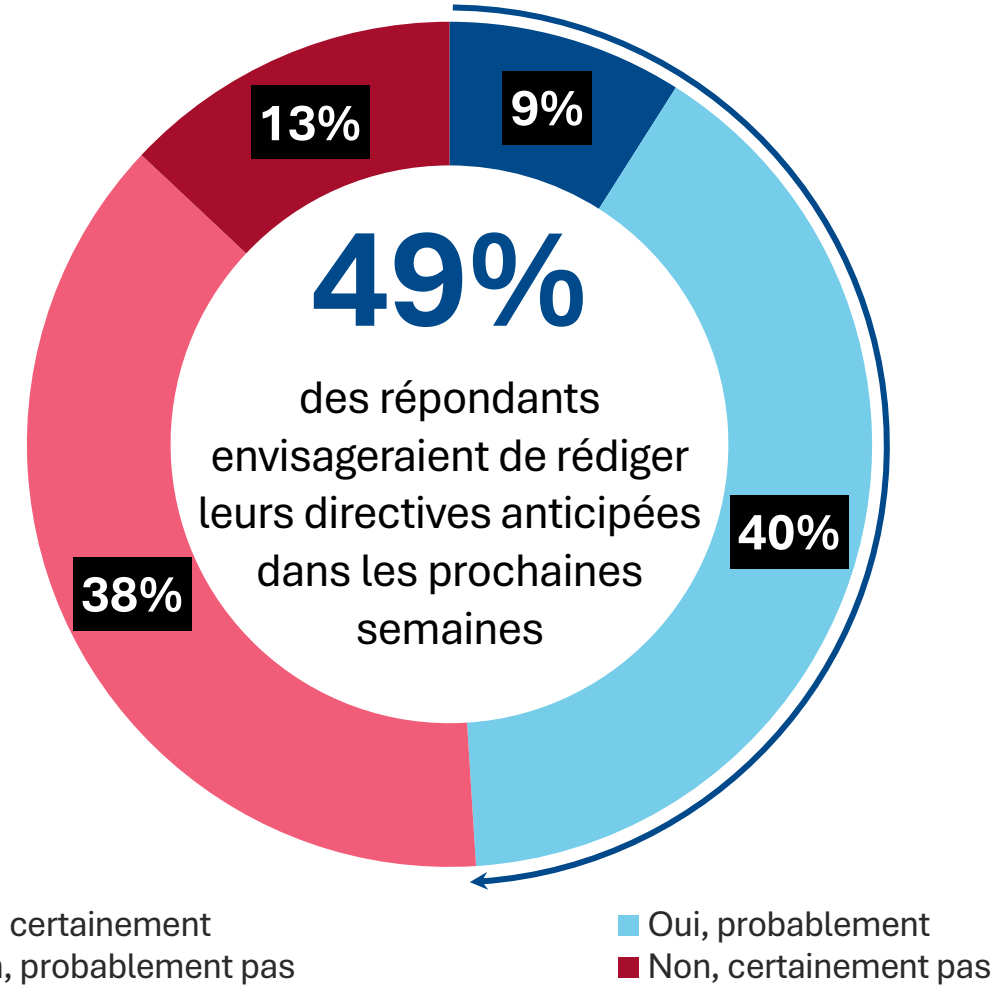
■ En premier
■ Total des citations*

(*) Le total est supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner trois réponses.

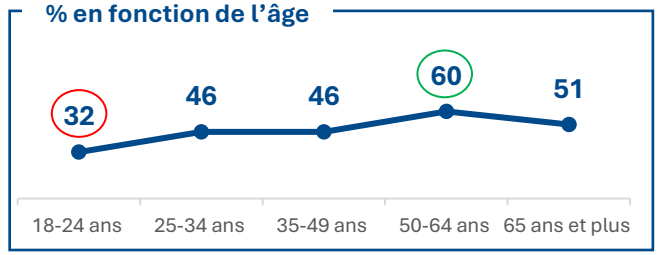
L’intention de rédiger des directives anticipées prochainement

Question : Si vous aviez toutes les informations nécessaires pour pouvoir rédiger vos directives anticipées, envisageriez-vous de le faire dans les prochaines semaines ?

Base : A ceux qui n’ont pas rédigé leurs directives anticipées, soit 87% de l’échantillon.



Total Oui
49%





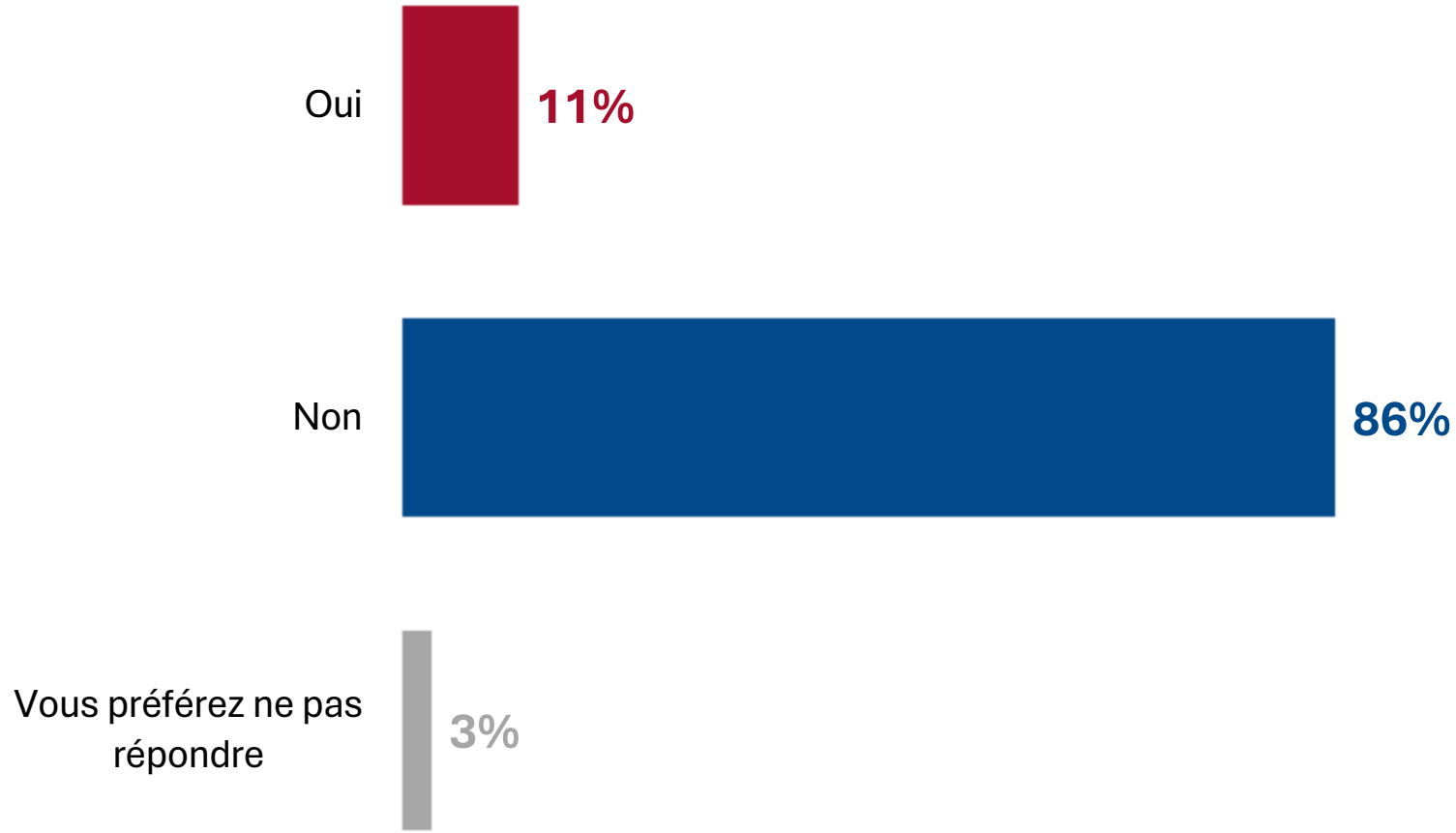
D

L’expérience de la fin de vie d’un proche

L’expérience de l’accompagnement d’un proche en fin de vie

Mise à niveau : La loi Claeys-Leonetti est une loi française qui encadre les droits des malades et des personnes en fin de vie, notamment la limitation ou l'arrêt des traitements et, dans certaines situations, la sédation profonde et continue.

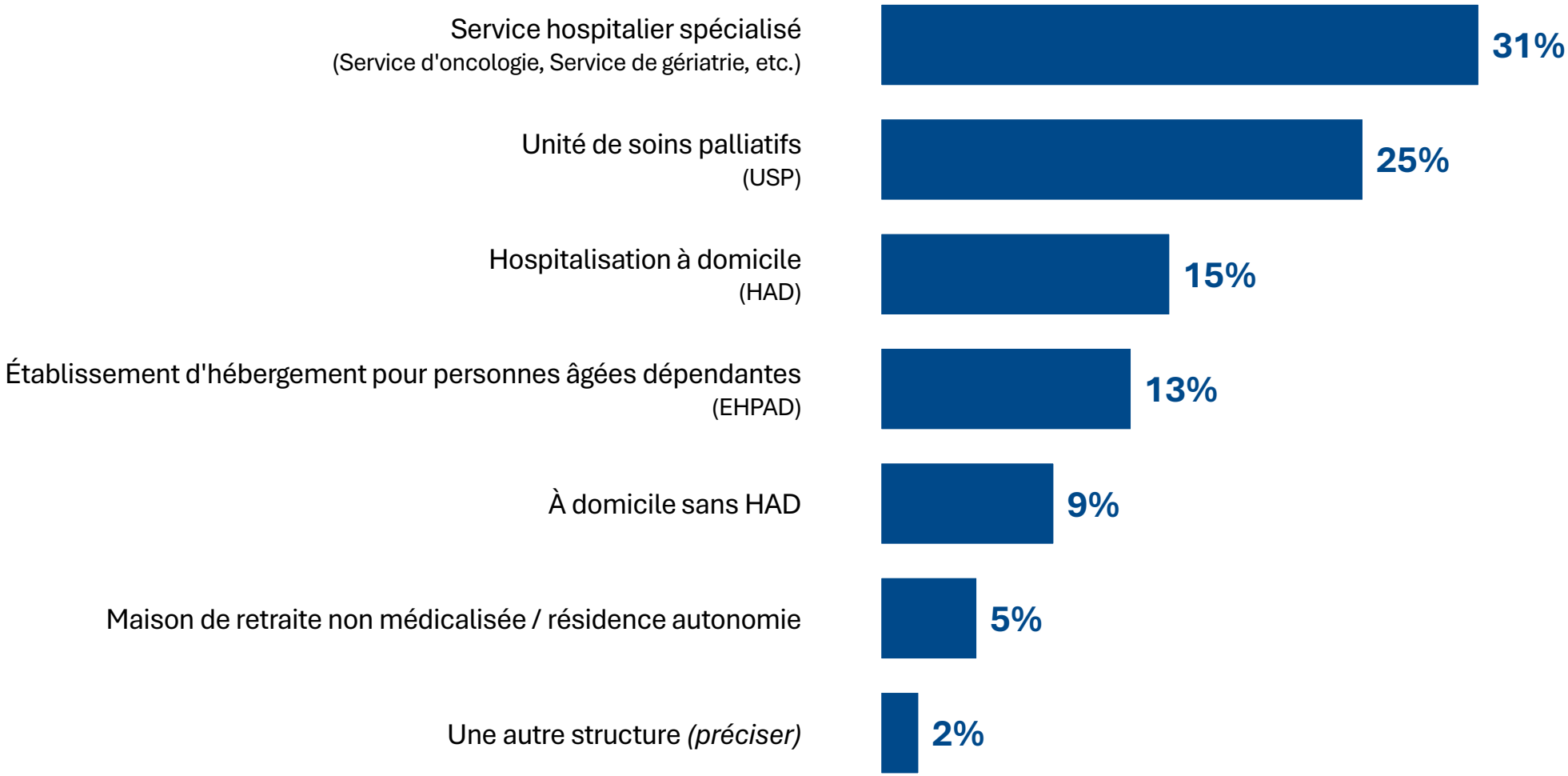
Question : Depuis la loi Claeys-Leonetti de 2016, avez-vous accompagné un proche durant sa fin de vie ?



Le lieu de prise en charge du proche en fin de vie

Question : Dans quel type de structure votre proche a-t-il été pris en charge ou accompagné au moment de sa fin de vie ?

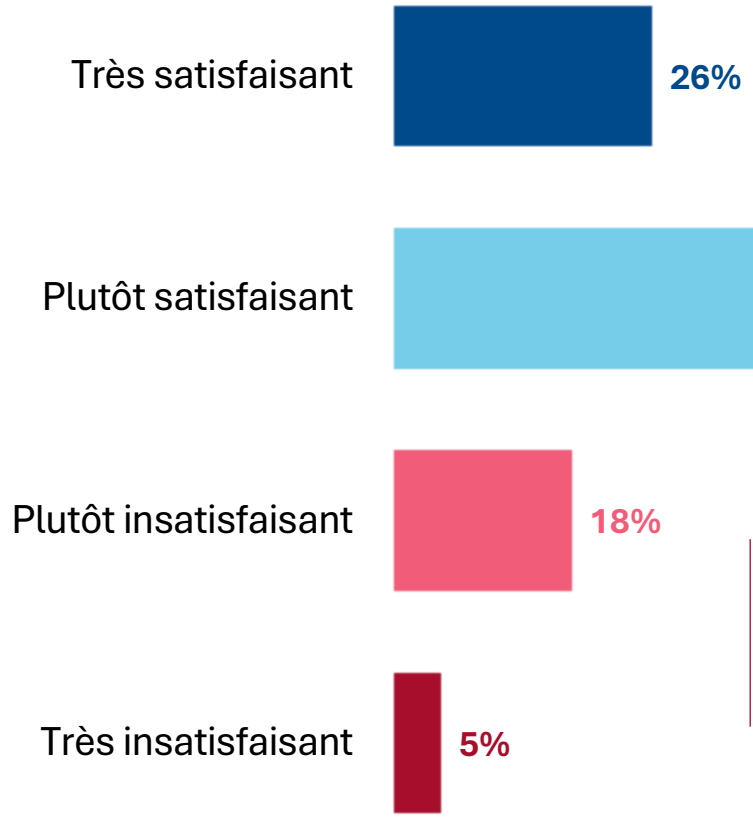
Base : A ceux qui ont accompagné un proche durant sa fin de vie depuis la loi Claeys-Leonetti de 2016, soit 11% de l'échantillon.



La satisfaction à l'égard de l'accompagnement par les professionnels

Question : Diriez-vous que l'accompagnement dont vous et votre proche avez bénéficié de la part des professionnels de santé était très satisfaisant, plutôt satisfaisant, plutôt insatisfaisant ou très insatisfaisant ?

Base : A ceux qui ont accompagné un proche durant sa fin de vie depuis la loi Claeys-Leonetti de 2016, soit 11% de l'échantillon.



77%

Estiment que l'accompagnement était satisfaisant

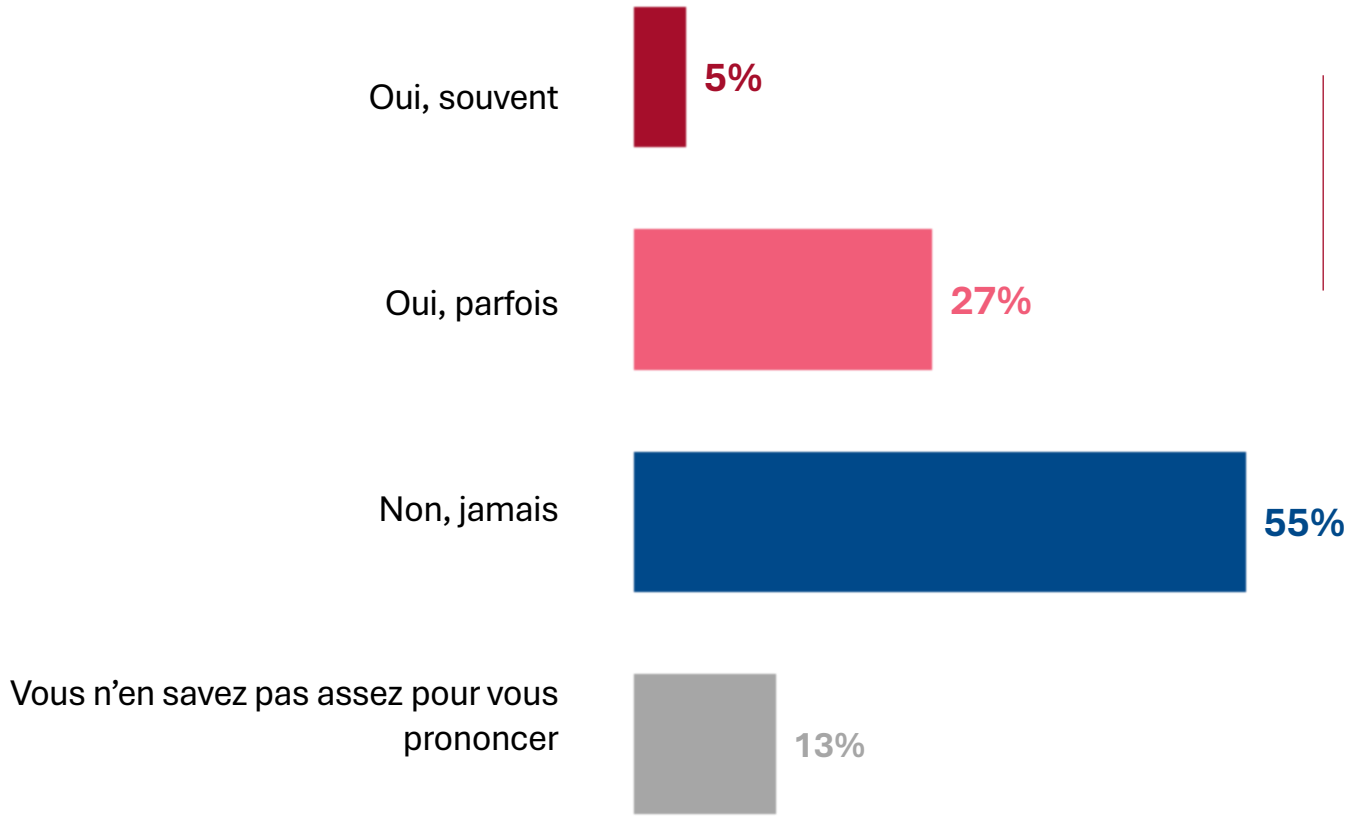
23%

Estiment que l'accompagnement était insatisfaisant

Le respect des volontés du proche en fin de vie

Question : Au cours de cette expérience, avez-vous rencontré des difficultés pour faire respecter les volontés de votre proche ?

Base : A ceux qui ont accompagné un proche durant sa fin de vie depuis la loi Claeys-Leonetti de 2016, soit 11% de l'échantillon.



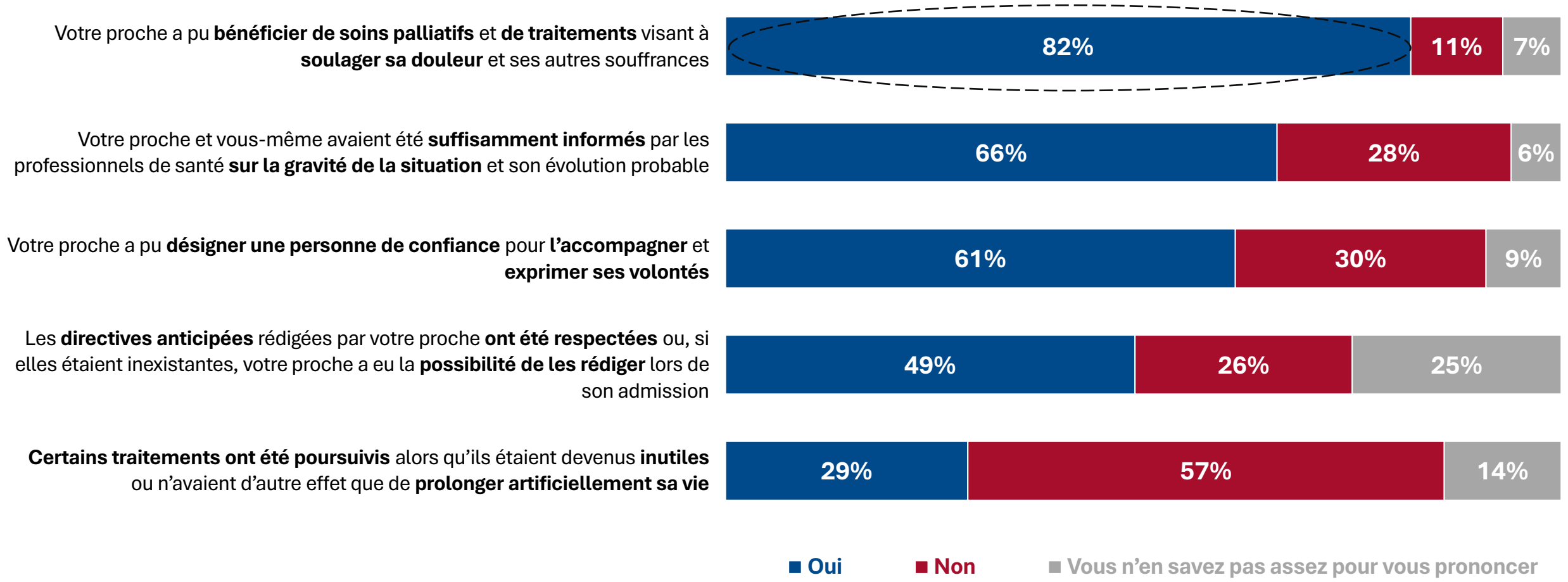
32%

Ont rencontré des difficultés pour faire respecter ses volontés

Les différentes situations vécues lors de la dégradation de son état de santé

Question : Lorsque vous avez été confronté(e) à la dégradation importante de l'état de santé de ce proche, avez-vous eu le sentiment que… ?

Base : A ceux qui ont accompagné un proche durant sa fin de vie depuis la loi Claeys-Leonetti de 2016, soit 11% de l'échantillon.





03

Les principaux enseignements

Un large consensus autour du droit à l'aide à mourir, malgré une connaissance encore parcellaire du sujet

La légalisation du droit à l'aide à mourir bénéficie d'un soutien très large dans l'opinion : 85% des Français considèrent cette évolution comme une bonne chose, dont 38% comme une très bonne chose. Cette adhésion apparaît d'autant plus significative qu'elle intervient dans un contexte où la connaissance concrète du sujet reste encore limitée : 84% des répondants ont entendu parler de la loi promulguée en août 2026, mais seuls 34% déclarent savoir précisément de quoi elle relève, tandis qu'une majorité en a entendu parler sans en maîtriser véritablement le contenu. La question de l'aide à mourir semble ainsi avoir acquis une forte visibilité dans le débat public, sans que cette notoriété ne se traduise encore par une connaissance approfondie de ses conditions d'accès.

Cette fragile maîtrise du sujet s'inscrit plus largement dans **un sentiment général de défaut d'information s'agissant de la fin de vie :** seuls 17% des Français estiment être suffisamment informés sur leurs droits et à peine 31% considèrent que chacun peut aujourd'hui bénéficier d'une fin de vie accompagnée et adaptée à ses besoins, quel que soit son lieu de résidence.

Aujourd'hui donc, **l'enjeu n'est plus de convaincre s'agissant du droit à l'aide à mourir, mais de rendre ce droit compréhensible, accessible et effectivement applicable.**

Une attente de mise en œuvre effective, avec un rôle central des professionnels de santé pour informer

Dans ce contexte, les Français privilégient très nettement la mise en œuvre concrète du nouveau dispositif à une nouvelle extension de son périmètre : 66% considèrent comme prioritaire d'informer la population sur le droit à l'aide à mourir et ses conditions d'accès, tout en garantissant son application effective sur l'ensemble du territoire, contre seulement 20% qui souhaitent rouvrir le débat parlementaire pour l'élargir à d'autres situations. Ce positionnement montre une forme de pragmatisme dans l'opinion : après l'adoption de la loi, la principale attente semble désormais porter sur sa traduction concrète dans les parcours de fin de vie plutôt que sur la poursuite immédiate du débat législatif pour obtenir son extension.

Cette demande d'effectivité s'accompagne d'une **confiance très forte accordée aux professionnels de santé, qui constituent de loin le premier interlocuteur envisagé lorsqu'il s'agit de connaître ses droits ou d'accompagner un proche dans ses démarches.** Leur rôle apparaît ainsi central dans la mise en œuvre du nouveau droit, tandis que les pouvoirs publics, les associations spécialisées et l'entourage occupent des positions complémentaires mais secondaires.

Une appropriation des droits qui reste à construire, notamment autour des directives anticipées

Si le récent droit à l'aide à mourir bénéficie d'une forte visibilité, **les Français restent en revanche beaucoup moins familiers avec les outils permettant d'anticiper et de formaliser leurs volontés de fin de vie**. Seuls 54% ont déjà entendu parler des directives anticipées et seulement 22% déclarent savoir précisément de quoi il s'agit. Dans les faits, la rédaction de telles directives demeure très minoritaire, puisque seuls 13% déclarent l'avoir déjà rédigé…

Cette faible mise en œuvre semble toutefois davantage relever d'un manque d'anticipation que d'un véritable refus de la démarche : parmi ceux qui n'ont pas rédigé leurs directives, les raisons les plus fréquemment citées sont le fait de ne jamais s'être posé la question ou de penser avoir encore le temps, notamment chez les jeunes, tandis que **près d'un Français sur deux envisagerait de les rédiger dans les prochaines semaines s'il disposait de toutes les informations nécessaires**. La prochaine étape est donc de faire entrer davantage la réflexion sur la fin de vie dans les pratiques ordinaires, avant qu'elle ne devienne une nécessité imposée par les circonstances.

Une expérience de l'accompagnement globalement positive, mais qui révèle encore quelques fragilités

L'expérience des Français ayant accompagné un proche en fin de vie révèle un bilan globalement bon de la prise en charge médicale : parmi les personnes concernées, 77% jugent satisfaisant l'accompagnement reçu de la part des professionnels de santé, et 82% estiment que leur proche a pu bénéficier de soins palliatifs et de traitements destinés à soulager ses souffrances.

Pour autant, cette expérience met aussi en lumière plusieurs points de fragilité : **près d'un tiers des proches déclarent avoir rencontré des difficultés pour faire respecter les volontés de la personne en fin de vie**, tandis que le respect des directives anticipées ou la possibilité de les rédiger apparaît comme le maillon le moins solide du parcours. Ces défauts déclarés d'application des droits confortent l'opinion majoritaire selon laquelle il est prioritaire de s'assurer de la capacité du système de soins à faire connaitre, entendre et respecter les volontés exprimées, avant de débattre de leur éventuelle extension à d'autres circonstances.

Un droit largement soutenu, dont la possible remise en cause pourrait peser sur les choix électoraux

Alors que la légalisation du droit à l'aide à mourir recueille un soutien quasi consensuel, sa pérennité apparaît comme un sujet d'inquiétude pour une partie de la population : plus d'un Français sur deux (53%) pense qu'un futur président pourrait remettre en cause la loi et 44% déclarent qu'ils pourraient renoncer à voter pour un candidat souhaitant l'abroger.

Le sujet semble ainsi dépasser le seul registre des convictions individuelles pour devenir, pour une part importante de la population, un élément susceptible de peser dans les rapports politiques, même si cette dimension ne constitue pas encore une ligne de clivage électoral majoritaire.

Conclusion

Pour conclure, l'enquête révèle une opinion française largement favorable à l'aide à mourir, mais qui en attend une meilleure concrétisation. L'enjeu se situe à plusieurs niveaux : mieux informer les citoyens, renforcer l'accès territorial à l'accompagnement, donner une place plus importante à l'anticipation des volontés et garantir que celles-ci puissent effectivement être respectées dans les parcours de soins. Dans cette perspective, le nouveau droit à l'aide à mourir apparaît comme une étape importante, mais dont la portée dépendra largement de la capacité du système de santé et des pouvoirs publics à permettre à chacun de comprendre ses droits, de faire connaître ses choix et de les voir effectivement pris en compte.


ifop
GROUP
ifop
sociovision
Ifop group
occurrence
Ifop group
deepopinion
Ifop group
brainvalue
Ifop group
Everything starts with people